
	<p align="center"><b>Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels</b> EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais</p> <p align="center"><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p> <p align="center"><b>Année académique : 2022-2023</b></p>	
<b>Domaine</b>	Design et arts visuels	
<b>Filière</b>	Arts visuels	
<b>Titre du module</b>	<b>X5 eXploration 5</b>	
<b>Type de module</b>	Module avancé, obligatoire*, avec options	
<b>Code</b>	8X5	
<b>Type de formation</b>	Bachelor HES-SO en Arts visuels	
<b>Crédits ECTS</b>	6 ECTS / Semestre	
<b>Semestre</b>	Automne, semestre 5	
<b>Lieu</b>	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais	
<b>Prérequis</b>	Pas de prérequis	
<b>Langues principales</b>	Français, allemand, et anglais	
<b>Caractéristique</b>	*En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour obtenir le profil de la formation, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine (cf/art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020)	
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Le module vise la réalisation d'un projet de mémoire et d'un projet artistique dans lequel l'étudiant.e.x met en œuvre les connaissances, la pratique et la recherche acquises au cours des semestres précédents en faisant preuve d'autonomie.	
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Le suivi individuel du mémoire offre à l'étudiant et à l'étudiante la possibilité d'engager une réflexion personnelle et d'amorcer la formulation écrite de cette dernière, en vue de la rédaction de son mémoire théorique. Les sujets de ces derniers peuvent être librement choisis par l'étudiant-e, mais ils doivent cependant être tirés des domaines de l'histoire de l'art, de l'esthétique ou de la philosophie de l'art, de la philosophie, de l'art contemporain, de la sociologie de l'art ou s'insérer dans le cadre général des sciences humaines. L'étudiant et l'étudiante choisissent parmi les enseignants et enseignantes des branches théoriques et de certains responsables des Unités leur directeur/directrice de mémoire.	
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Selon un échéancier fixé au début du semestre, l'étudiant et l'étudiante établissent un plan de travail et présentent les références bibliographiques et les orientations iconographiques de leur travail ainsi qu'un bref exposé et une ébauche de l'argument ou de la problématique qu'ils veulent développer, en contact régulier avec la personne qui va diriger le mémoire. L'évaluation porte sur le respect de l'échéancier et sur la qualité des productions des étudiants et étudiantes par la directrice ou le directeur de mémoire d'une part, et sur la présentation de la recherche selon les exigences attendues lors du plénum, les deux devant aller de pair.	
<b>Modalité de remédiation</b>	Remédiation possible, travaux complémentaires à rendre.	
<b>Enseignant-e-s</b>	Les directeurs et directrices de mémoire pouvant être choisis sont les suivants : Benoît Antille, Raphaël Brunner, Valérie Félix, Christian Indermuhle, Pascal Landry, Geneviève Loup, Marie Sacconi, Marie Velardi	
<b>Nom du/de la responsable du module</b>	Federica Martini, responsable Bachelor en Arts visuels	
<b>Descriptif validé le</b>	31.08.2022	
<b>Par</b>	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels	